

Le concours d'entre_en classe de sixième des écoles militaires préparatoires, session 2023, aura lieu le **mercredi 17 mai 2023** dans les différents centres d'examen qui seront choisis par l'Etat-major général des Armées, sur l'ensemble du territoire national.

Le concours concerne les élèves du cours moyen de deuxième année (CM2) de sexe masculin remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité sénégalaise ;
- être âgé de 14 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- être régulièrement inscrit dans une classe de cours moyen deuxième année (CM2) pendant l'année scolaire 2022 - 2023
- être reconnu apte physiquement par un médecin militaire ;
- avoir, à la visite d'aptitude, un coefficient d'acuité visuelle de 15/20 au moins pour les deux yeux sans verres correcteurs;
- à la visite d'incorporation, les élèves ayant réussi au concours devront avoir un coefficient d'acuité visuelle de 10/10 avec ou sans verres correcteur pour chaque œil ;
- l'admission des élèves qui ont besoin de verres correcteurs est conditionnée par le port effectif de ces verres à leur arrivée à l'école.

En outre, l'admission ne devient définitive qu'après la visite médicale d'incorporation subie par tous les élèves à leur arrivée à l'école, et après production d'un certificat de nationalité sénégalaise.

Le dossier de candidature comprend :

- une demande sur papier imprimé, disponible dans les bureaux de garnison des zones militaires, des brigades de gendarmerie et sur le site web www.prytanee.sn, établie par le père, la mère ou le tuteur ou la tutrice et dument légalisée par une autorité compétente ;
 - un extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois à l' exclusion de tout jugement supplétif ;
 - deux photos d'identité assez récentes ;
 - un certificat médical datant de moins de trois mois délivré par un médecin militaire;
 - un certificat de scolarité de l'année en cours, attestant l'inscription du candidat dans une classe de cours moyen deuxième année (CM2) ;
 - un relevé de notes du premier semestre de l'année scolaire 2022 -2023 ;
 - une enveloppe timbrée format 23 X 32 portant l'adresse exacte du candidat et un numéro de téléphone joignable ;
 - un reçu de paiement des frais d'inscription d'un montant de **5.500** francs non remboursables, payables à ECOBANK au compte **CCP du Centre comptable des Armées) SN 094 01001 100339209004** ;
 - une copie légalisée du jugement ayant établi la tutelle effective pour les candidats dont le père ou la mère est décédé (e) ou incapable de subvenir à leurs besoins et qui sont sous l'autorité d'un tuteur ;
 - un certificat de nationalité sénégalaise **(à fournir après admission).**
-

Les dossiers complets et conformes doivent être déposés par les candidats le **14 mars 2023 au plus tard**, dans les bureaux de garnison des zones militaires les plus proches de leur lieu de résidence ou, pour les localités éloignées de ces bureaux, à la brigade de gendarmerie la plus proche.